

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois le neuf juin à quatorze heures trente, le Conseil Municipal de Dammarie sur Loing, dûment convoqué le 3 juin 2023, s'est réuni en séance publique et en session ordinaire sous la présidence d'Alexandre Ducardonnet, le Maire.

Présents : Alexandre Ducardonnet, Denis Salin, Rose Anne Bonneau, Jean-Pierre Beauchesne, Gilbert Debost, Patricia Le Fur.

Procurations : Béatrice Beauté donne pouvoir à Patricia Le Fur, Sylvie Reine donne pouvoir à Gilbert Debost.

Absents : Julien Chenault et Michel Lachèze.

Secrétaire : Denis Salin et Gilbert Debost.

Le conseil adopte à l'unanimité le compte rendu de la précédente séance.

*** Élections délégués sénatoriales – 1 titulaire et 3 suppléants.**

Au vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2023, un délégué et trois suppléants doivent être élus.

Le vote s'est fait sur papier libre, à bulletin secret, sans enveloppe et à l'aide de l'urne.

Election du délégué :

Après dépouillement, Alexandre Ducardonnet est élu à la majorité avec 6 voix.

Election des suppléants :

Après dépouillement, Rose Anne Bonneau a 1 voix, Patricia Le Fur a 5 voix, Gilbert Debost a 6 voix et Jean-Pierre Beauchesne a 6 voix.

Les trois suppléants élus sont Jean-Pierre Beauchesne, Gilbert Debost et Patricia Le Fur.

*** Ancien logement Tariol.**

Après deux ans ½ de négociations avec M. le Maire, Logem Loiret nous a fait une proposition de rachat anticipé du bail qui est en cours jusqu'au 2050. Cette proposition est d'un montant de 12 009€ payable en 3 ans. Le Conseil autorise M. le Maire a signé cette proposition votée à l'unanimité.

*** Station d'épuration – Devis réparation dégrilleur.**

Des travaux de maintenance sont nécessaires afin d'assurer le bon fonctionnement de notre station d'épuration. Ils sont à effectuer : sur la vis du dégrilleur et sur l'agitateur du bassin pour un montant de 12 745,20€ TTC. Il nous faut également acheter une nouvelle pompe de relevage pour un montant de 5 808,29 TTC. Le Conseil autorise à l'unanimité M. le Maire a signé ces devis.

*** Plateaux surélevés rue de Rogny et Hameau de Bruxelles – Devis actualisé.**

Le devis de COLAS a été réactualisé pour réaliser les trois plateaux surélevés. Le montant est de 16 129,43€ TTC. Les travaux seraient réalisés fin août. Le Conseil autorise à l'unanimité que M. le Maire a signé ce devis.

*** Nomination référent déontologue.**

Après en avoir délibéré, le conseil n'est pas en capacité de désigner un référent déontologue dont l'expérience et les compétences permettraient de répondre aux interrogations des élus sur le respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l' élu local mais s'y engage dans les meilleurs délais.

*** Création d'une régie pour la location de la salle polyvalente et du cimetière.**

Afin de faciliter les encaissements, il s'avère nécessaire de créer une régie de recettes. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré DÉCIDE :

- D'institué une régie de recettes auprès du service administratif de la commune de Dammarie sur Loing.
- Cette régie est installée au 11 rue de Rogny 45230 Dammarie sur Loing.
- Le régie fonctionne du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.
- La régie encaisse les produits suivants :
 - 1° Locations de salles
 - 2° Concessions de cimetière
- Les recettes sont encaissées selon les modes de recouvrement, chèque bancaire ou postal et espèces.
- La date limite d'encaissement par le régisseur des recettes désignées est fixée à 1 000€.
- Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la trésorerie de Montargis.
- Le régisseur verse auprès du trésorier la totalité des justificatifs des opérations de recettes tous les mois et au minimum une fois par trimestre.
- Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur.
- Le régisseur ne percevra pas d'indemnités de responsabilité.
- Le mandataire suppléant ne percevra pas d'indemnités de responsabilité.
- Virginie Morard est nommée régisseur titulaire de la régie de recette.
- En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Virginie Morard sera remplacé par Alexandre Ducardonnet mandataire suppléant.

*** 1607h suite avis favorable Comité Technique du CDG45.**

Suite à l'envoi du projet de délibération concernant les 1607h au Centre de Gestion du Loiret, le Comité Social Territorial ayant formulé un avis favorable le 8 février 2023. Le Conseil municipal le valide à l'unanimité.

*** Modification budget assainissement DM 2023.**

Suite à la réception de trois factures pour le reversement de la redevance de modernisation à l'Agence de l'eau Seine Normandie, une décision modificative au budget annexe doit être faite.

En effet, le budget ne permet que de régler deux factures, pour régler la troisième facture le budget doit être ajuster ainsi :

<u>Imputation</u>	<u>Libellé</u>	<u>Ouvert</u>	<u>Réduit</u>
DF 011 6156	Maintenance		1 790.00 €
DF 014 706129	Reversement à l'Agence de l'eau	1 790.00 €	

Le Conseil après en avoir délibéré à la majorité :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 8

*** RIFSSEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertises et Engagement Professionnel) – Primes agents communaux.**

Le RIFSSEP a pour objectif premier de supprimer les primes et indemnités existantes pour devenir la prime unique et universelle pour les agents.

Le RIFSSEP vise à promouvoir l'expérience professionnelle et valoriser les fonctions exercées au détriment du grade.

Il se compose de 2 parts : une part fixe dénommée IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) et une part variable dénommée CIA (Complément Indemnitaire Annuel).

L'instauration du RIFSSEP relève de la compétence exclusive de l'assemblée délibérante. Il fait l'objet d'une délibération prise après avis obligatoire du Comité Social Territorial auquel est rattaché la collectivité.

Le Conseil autorise M. le Maire :

- A convoquer les agents de la commune et de les informer de l'instauration de cette prime unique et universelle.
- D'envoyer les éléments au CST.
- Après retour du CST de mettre en place le RIFSSEP.

*** Subvention classe de découverte.**

L'école de Sainte Geneviève des Bois organise une classe de découverte à Saint-Jean-de-monts du 9 au 14 juin 2023 pour les classes de CM1 et CM2.

La mairie de sainte Geneviève des Bois attribue aux enfants domiciliés sur leur commune une subvention de 90,00 euros.

La commune de Dammarie sur Loing attribue pour une élève habitant sur la commune mais scolarisée sur la commune de Sainte Geneviève des Bois, la subvention d'un montant de 90,00 €.

Le Conseil après en avoir délibéré à la majorité :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 8

*** Questions diverses.**

Réserve incendie des Sélègres.

M. Denis SALIN présente l'avancement du projet. Une réserve incendie de 60 m3 serait réalisée par l'intermédiaire d'une cuve enterrée sous une voie communale. Une implantation similaire a été réalisée dans le Lorrissois en 2021. Plusieurs devis ont été demandés aux entreprises de travaux publics. Affaire à suivre.

CCAS.

- Bilan : 13 demandes ont été accompagné pour l'année : soutien dans les démarches administratives après du Conseil départemental pour l'APA (aide à la personne), aide pour du courrier, conseil pour aller à France Service sur Chatillon Coligny, ...
3 demandes pour l'aide au permis jeune, qui n'ont pas abouti,

- Téléassistance : Une aide forfaitaire de 50€ pourra être attribuée à l'installation aux personnes n'étant pas imposables. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

- Bus numérique itinérant. Le département du Loiret propose une formation à l'informatique à l'aide d'un bus itinérant. Il faut au moins 12 personnes pour qu'il se

déplace à Dammarie sur Loing. Une information sera diffusée à nos administrés pour recenser les besoins et les demandes.

Visite du cimetière de St GERMAIN DES PRES.

Mme Sylvie REINE et M. Gilbert DEBOST ont été visité le cimetière de St Germain car il est enherbé. Quelques photos ont été présentées au conseil. Une seconde visite est programmée en juillet avec les membres de la commission cimetière et notre cantonnière.

La séance est levée à 17h30

Le ou la secrétaire de séance.

Le Maire.

Les Membres du Conseil.